



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

21 mars 2019

Troisième Semaine de l'épargne salariale : du 25 au 29 mars 2019, l'AMF, l'AFG, le Trésor, la Direction générale du Travail et La Finance pour tous donnent rendez-vous aux épargnants-salariés et aux entreprises

La France reste pionnière et leader européen en matière d'épargne salariale : près de 11 millions de personnes, salariés et retraités sont concernés, représentant un encours de près de 125,5 milliards d'euros et plus de 324.000 entreprises proposent un PEE à leurs salariés, complété par un Perco pour 217.000 d'entre elles. Néanmoins, ces dispositifs et leurs bénéfices restent encore méconnus, tant des salariés que des entreprises. Face à ce constat, la Place lançait en 2017 la première Semaine de l'épargne salariale. Enrichie de nouveaux contenus et fidèle à sa mission pédagogique, cette troisième édition s'inscrit dans un contexte aux enjeux forts, dans la perspective des évolutions législatives en cours (forfait social, projet de loi PACTE ⁽¹⁾).

Un événement de référence

La Semaine de l'épargne salariale, conduite pour la troisième fois par une trentaine de partenaires et placée sous l'égide de l'AMF, l'AFG, la Direction générale du Travail, la Direction générale du Trésor et La Finance pour tous, poursuit deux objectifs :

- Faire comprendre, de façon objective, claire et pratique, les atouts de ces dispositifs ;
- Encourager les entreprises à mieux communiquer auprès de leurs salariés et convaincre celles qui n'en disposent pas encore.



" Stimuler l'investissement de long-terme est une priorité et l'épargne salariale est aujourd'hui l'un des dispositifs qui s'y prête le mieux. Nous poursuivons nos efforts avec de nouvelles initiatives qui permettent de gagner en culture financière et cette troisième Semaine de l'épargne salariale s'inscrit pleinement dans cette ambition " déclare **Robert Ophèle**, président de l'Autorité des marchés financiers.

" Participer au développement de la pédagogie et de la culture financière est l'une des missions essentielles de l'AFG. La Semaine de l'épargne salariale doit permettre la diffusion et la compréhension de ces dispositifs au plus grand nombre afin d'encourager la redistribution au sein des entreprises et la constitution d'une épargne long terme au profit des salariés " complète **Eric Pinon**, Président de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG).

" Les différents dispositifs d'épargne salariale permettent de partager les bénéfices de l'entreprise et d'intéresser les salariés à sa performance. Les TPE et PME utilisent encore trop peu ce dispositif. C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 2019, le gouvernement a décidé de supprimer le forfait social pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés. Afin de développer l'épargne salariale dans les PME et les TPE, j'incite les employeurs à mettre en place ces dispositifs et ainsi d'impliquer davantage les salariés dans la vie et la réussite de leur entreprise ", conclut **Muriel Pénicaud**, Ministre du Travail.

Un point d'entrée unique : le site dédié

A l'instar des éditions précédentes, la Semaine de l'épargne salariale fédère sur un site unique de nombreux contenus et événements (articles, témoignages, web conférence, etc.). Parmi les nouveautés 2019 : des FAQs ainsi qu'une campagne online de 5 vidéos pédagogiques.

Les fédérations patronales et syndicales et les associations



Les opérateurs de l'épargne salariale

**À propos de l'AMF**

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

À propos de l'AFG

L'Association française de la gestion financière (AFG) représente et promeut l'industrie de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Visitez notre site www.afg.asso.fr

À propos de la DGT

La Direction générale du travail (DGT) élabore, anime et coordonne la politique du travail afin d'améliorer les relations collectives et individuelles et les conditions de travail dans les entreprises. Visitez notre site <http://travail-emploi.gouv.fr/>

À propos de la Direction générale du Trésor

La direction générale du Trésor est au service des Ministres pour leur proposer et conduire, sous leur autorité, la politique économique française et la défendre en Europe et dans le monde. Pour plus d'information : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/>.

Suivez nos actualités sur Twitter @DGTresor

À propos de La Finance pour tous

La Finance pour tous est une association d'intérêt général, agréée par le ministère de l'Education Nationale, qui a pour objectif de favoriser et promouvoir la culture financière du grand public www.lafinancepourtous.com. Suivez-nous sur Twitter @financepourtous

Contacts presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Richard - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Direction de la communication de l'AFG - Dominique de Préneuf - Tél : +33 01 44 94 94 00

En savoir plus

↳ [Site Semaine de l'épargne salariale](#)

[1] Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE MES PROJETS

28 avril 2022

Bien épargner pour
préparer sa retraite



ARTICLE EPARGNE SALARIALE

29 mars 2022

Epargne salariale :
mode d'emploi



ARTICLE EPARGNE SALARIALE

29 mars 2022

Comment placer votre
épargne salariale ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02